



**COMITE SYNDICAL  
COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE A 9 HEURES 00**

Affichage le 02/12/2021

Le 25 novembre deux mille-vingt-un à 9 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRE GRENOBLOISE (SMMAG) s'est réuni dans l'hémicycle Claude LORIUS, Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation du président, Sylvain LAVAL en date du dix-neuf novembre deux mille vingt et un, et sous sa présidence.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : **28**

Nombre de votants, présents et représentés : **25** de la n°1 à la n°3, **26** de la n°4 à la n°8.

**Présents**

**Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE**

**Titulaires :**

Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Dominique ESCARON, Simon FARLEY, Sylvain LAVAL, Laëtitia RABIH, Bertrand SPINDLER pouvoir à Laëtitia RABIH de la n°4 à la n° 8, Laurent THOVISTE, Jean-Paul TROVERO

**Suppléants :**

Maurice LA ROCCA, Gilles NAMUR

**Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN**

**Titulaires :**

Henri BAILE présent de la n° 4 à la n° 8, Coralie BOURDELAIN.

**Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS**

**Titulaires :**

Bruno CATTIN, Luc REMOND, Nadine REUX

**Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**Titulaire :**

Anne GERIN, Joëlle HOURS, Sandrine MARTIN-GRAND

## Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance

### Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

#### Titulaires :

Pierre BEJAJI a donné pouvoir Margot BELAIR, Brahim CHERAA a donné pouvoir à Jean-Paul TROVERO, Sylvain DULOUTRE a donné pouvoir à Simon FARLEY, Christophe FERRARI a donné pouvoir à Sylvain LAVAL,

### Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

#### Titulaires :

François BERNIGAUD a donné pouvoir Coralie BOURDELAIN

### Délégués du Département de l'Isère

#### Titulaire :

Christophe SUSZYLO a donné pouvoir à Sandrine MARTIN-GRAND

## Absents Excusés

### Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

#### Titulaires :

Henry BAILE de la n°1 à la n°3, Christelle MEGRET.

### Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

#### Titulaires :

Anthony MOREAU.

## OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance : **Anne GERIN**
- Approbation des comptes rendus des séances du 24 juin et du 21 octobre 2021 : **Comptes rendus adoptés**
- Rapport 2021-05 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical : **Rapport adopté**

## PROJETS

### SOU MIS A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

## Finances

Rapporteur : Bruno CATTIN

- **Délibération n°1 : Mobilités urbaines - Gros entretien des voies de tramway - Attribution du marché de travaux pour la réalisation du programme 2022/2023 et autorisation au Président à signer le marché.**

2DL210201

Intervention de Bruno CATTIN, Alan CONFESSON, Sylvain LAVAL, Margot BELAIR.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Attribue le marché de travaux de gros entretien des voies tramway – programme2022/2023 au groupement EUROVIA/ETF pour un montant de 4 358 856,21 € HT,
- Autorise le Président à mettre au point et signer le marché de travaux.

13 voix pour - 5 abstentions

Grenoble-Alpes Métropole : 11 voix pour - 5 abstentions (Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Gilles NAMUR)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 2 voix pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**

- **Délibération n°2 : Mobilités partagées, actives et intermodalités - Pôle d'échanges multimodal du Pré de l'eau - Protocoles transactionnels aux marchés de travaux de réalisation du pôle d'échange multimodal et approbation de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et modalité de répartition financière pour le prolongement de la ligne Chronobus C1**

2DL210203

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve l'avenant n°1 portant prolongation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue pour le prolongement de ligne Chronobus C1 à Montbonnot jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement et du versement du solde des flux financiers tel qu'annexé à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et tous les documents relatifs à l'exécution de cet avenant,
- Approuve le protocole transactionnel conclu avec l'entreprise EUROVIA ALPES relatif à l'indemnisation du préjudice résultant des prestations rendues nécessaires par la crise sanitaire liée au covid-19 pour un montant de 111 924€ TTC tel qu'annexé à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer le protocole transactionnel conclu avec l'entreprise EUROVIA ALPES qui solde de manière définitive tout différend sur le marché n°IA2019-57 ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- Approuve le protocole transactionnel conclu avec l'entreprise CARPINETTI relatif à l'indemnisation du préjudice résultant des prestations rendues nécessaires par la crise sanitaire liée au covid-19 pour un montant de 36 192€ TTC tel qu'annexé à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer le protocole transactionnel conclu avec l'entreprise CARPINETTI qui solde de manière définitive tout différend sur le marché n°IA2019-060 ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

25 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 2 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 voix pour

Département de l'Isère : 10 voix pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Note d'information - Mobilités urbaines - Suppression des clauses de résiliation symétriques de deux couvertures de taux contractualisées en 2006 avec la salle de marchés de Natixis**

2NI210031

- **Note d'information - Mobilités urbaines - Conditions et bilans des émissions de titres négociables court terme durant les mois d'avril à août 2021**

2NI210024

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- **Délibération n°3 : Mobilités urbaines - Tarif kilométrique des bourses d'approche et de transport pour l'année 2021-2022 sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole**

2DL210198

Intervention de Coralie BOURDELAIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Fixe le tarif kilométrique pour les bourses d'approche et de transport de l'année scolaire 2021-2022 à 0,21 € pour l'ensemble des communes de la métropole grenobloise,
- Prend en compte les jours d'ouverture des établissements pour le calcul de l'allocation, soit:
  - Etablissements ouverts 6 jours, les LMMeJVS, soit 221 jours
  - Etablissements ouverts 5 jours les LMMeJV, soit 184 jours
  - Etablissements ouverts 4 jours les LMJV, soit 147 jours

18 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 2 voix pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

### **Politique de déplacements**

Rapporteur : Laetitia RABIH

- **Délibération n°4 : Mobilités urbaines - Prestations d'animations Mobilité, coordination et Ingénierie pour les Plans de Mobilité Employeurs (PdME) et à destination du grand public**  
- **Autorisation donnée au Président de signer le marché**

2DL210133

Intervention de Laetitia RABIH, Laurent THOVISTE.

-----  
Interruption de séance à 9h41

*Intervention des services*

Reprise de séance à 9h43  
-----

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Autorise le Président à signer l'accord-cadre relatif aux prestations d'animations Mobilité, coordination et Ingénierie pour les Plans de Mobilité Employeurs (PdME) et à destination du grand public, pour un montant minimum de 20 000 € HT par an et un montant maximum de 500 000 € HT par an, pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois dans les mêmes conditions de durée et de montant, avec le groupement Mon Univert / SAEVENTS / Natura Vélo sise à 78, rue Edouard Herriot, 69002 LYON (mandataire : Mon UniVert), Sous-traitants : ADTC / EKODEV

19 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Dominique ESCARON

- **Délibération n°5 : Compétences obligatoires - Accord cadre à bons de commande - Observatoire des mobilités - Fourniture, installation d'infrastructures de matériels de comptages des modes actifs et maintenance : Autorisation du Président à signer le marché**

2DL210186

Intervention de Dominique ESCARON.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Autorise le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande « Observatoire des mobilités - Fourniture, installation d'infrastructures de matériels de comptages des modes actifs et maintenance » avec la société Eco-Compteur SAS (22300 Lannion) pour un montant minimum de 25 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT sur la période initiale de 2 ans, reconductible une fois dans les mêmes conditions de durée et de montant,
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

26 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 voix pour*

*Département de l'Isère : 4 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Laurent THOVISTE

- **Délibération n°6 : Mobilités partagées, actives et intermodalités - Liaison inter-rives modes actifs Crolles / Brignoud - Bilan de la concertation préalable**

2DL210164

Intervention de Laurent THOVISTE, Florent CHOLAT, Coralie BOURDELAIN, Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve le bilan de la concertation préalable au projet de liaison inter-rives modes actifs Crolles / Brignoud présenté en annexe ;
- Décide de poursuivre le projet et de procéder aux études et démarches nécessaires pour mettre en œuvre les suites à donner décrites ci-dessus ;
- Autorise le Président à poursuivre l'information et la concertation tout au long du projet.

26 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 voix pour*

*Département de l'Isère : 10 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Luc REMOND

- **Délibération n°7 : Mobilités partagées, actives, et intermodalités - Poursuite de la gratuité du service M Covoit Lignes+**

2DL210199

Intervention de Luc REMOND, Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Propose de prolonger la gratuité pour les passagers utilisateurs du service de covoiturage M'Covoit' Lignes+, jusqu'au 31 Août 2022, par la prise en charge du coût du trajet (25 % de prise en charge SMMAG et 75 % CEE via le prestataire).

26 voix pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 voix pour*

*Département de l'Isère : 10 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

## **Patrimoine - Foncier**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°8 : Mobilités urbaines - Cession d'un tènement à Isère Aménagement dans le cadre de la ZAC des Minotiers sur la commune de Pont-de-Claix**

2DL210144

Intervention de Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de céder à la SPL Isère Aménagement le surplus des parcelles cadastrées AL numéros 268 et 269 sur la commune du Pont-de-Claix d'une contenance d'environ 2 587 m<sup>2</sup> ;
- Dit que le prix est de 150 euros HT/m<sup>2</sup> soit un montant d'environ 388 050 euros HT ;
- Dit que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de la SPL Isère Aménagement ;
- Autorise la SPL Isère Aménagement ou toute société mandatée par cette dernière à effectuer toutes les études nécessaires au projet et à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols sur le terrain cédé ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique.

*19 voix pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour*

***Conclusions adoptées à l'unanimité.***

-----  
*La séance est levée à 9h57*  
-----